## Référent paroissial –

- C'est une des personnes du secteur paroissial ayant fait l'expérience commune des journées diocésaines synodales des 2 décembre 2021 et 27 janvier 2022.
- Il accompagne et conseille les différents groupes se mettant en place dans la paroisse ou en lien avec elle (Mouvements ecclésiaux). Il s'appuie sur la fiche appelée "Processus paroissial", sur son expérience diocésaine (les deux journées diocésaines), et sur les documents romains.
- Proposition de déroulement du travail dans les groupes [il faut un modérateur et un rapporteur par groupe (personnes différentes)] :
  - Accueil fraternel
  - Temps de prière : Parole de Dieu, silence, prière à l'Esprit-Saint, Prière du Synode...
  - Temps commun de réflexion en silence sur le(s) thème(s) choisi(s)
  - Chacun intervient à tour de rôle (chacun écoute les autres)
  - Temps d'échange entre les participants (en grand groupe ou en petit groupe)
  - Synthèse des points abordés et discernés
  - Un nouveau processus (prière, écoute, échanges, discernement...) peut se mettre en place après des premiers fruits...
- Il rappelle les échéances (10 avril) pour la remontée des conclusions de chaque groupe. Bien demander à chaque groupe de noter, dans leur retour, les expériences positives vécues et les propositions d'amélioration.
- Avec le CPP il rédige (une page maximum) la synthèse paroissiale à renvoyer au secrétariat du diocèse (pour le 15 avril).

Merci à chacun et à chacune de ce travail!